

Traitements des parlementaires—Loi

3. Que ce pouvoir peut toujours être exercé comme au cours de la dernière décennie;

4. Que l'Association canadienne des policiers et d'autres associations de policiers s'opposent à la commutation de la peine de mort, en particulier lorsque l'on a pas recommandé la grâce;

5. Qu'une récente étude réalisée aux États-Unis a prouvé que la peine de mort avait un rôle dissuasif;

6. Que c'est là une affaire grave dont l'étude s'impose d'urgence, car le gouverneur en conseil doit se prononcer au moins sur l'un des cas demain, et sur les autres à brève échéance.

M. l'Orateur: A l'ordre. En conformité de l'article 26 du Règlement, le député a prévenu la présidence de son intention d'avoir recours aux dispositions d'urgence de cet article pour demander la tenue d'un débat à un moment déterminé, après les heures normales de séance de la Chambre des communes.

J'ai déjà dit pratiquement au même propos, en d'autres occasions, qu'il importe de distinguer les dispositions d'urgence prévues à l'article 26 du Règlement, ou leur utilisation, des affaires qui, dans un programme législatif de la Chambre des communes et au cours de l'étude normale des textes législatifs, peuvent être présentées à la Chambre sous forme de modifications de lois existantes ou lui seront de toute façon présentées sous une forme différente.

La gravité de la peine de mort de l'opportunité de la question sont indéniables. Mais il se trouve toutefois que l'on ne peut pratiquement en aucune circonstance considérer une révision de cette loi comme une disposition d'urgence par opposition aux activités législatives normales de la Chambre. J'estime donc que cette motion ne justifie pas un débat aux termes de l'article 26 du Règlement.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LE SÉNAT ET LA CHAMBRE DES COMMUNES, LA LOI SUR LES TRAITEMENTS ET LA LOI SUR LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

MESURE MODIFICATIVE PORTANT SUR LES TRAITEMENTS ET LES INDEMNITÉS

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé) propose: Que le bill C-44, tendant à modifier la loi sur le Sénat et la Chambre des communes, la loi sur les traitements et la loi sur les secrétaires parlementaires, soit lu pour la 3^e fois et adopté.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, je comptais que le ministre essaierait de nous expliquer certaines des circonlocutions qu'il a employées lorsqu'il a traité le sujet précédemment. Cependant, il n'en sera rien. Toutes les explications qu'il a données jusqu'ici sont teintées d'une certaine incertitude difficile à comprendre.

Je m'empresse de vous dire, monsieur, à quel point la Chambre m'a manqué. L'ambiance qui règne à la Chambre des communes a quelque chose d'impressionnant qui m'a toujours fasciné, que les débats atteignent le summum ou, parfois, tombent au plus bas.

[M. Jones.]

J'ai lu le hansard jour après jour et j'ai trouvé durant mon absence que nous nous retrouvons à peu près au même point où nous étions à mon départ. C'est bien qu'en dépit des changements apportés au Règlement il y a loin de la coupe aux lèvres. J'entends exprimer mes vues. Je ne me laisse pas emporter par les sentiments. J'ai une prédilection pour cette institution qui ne diminue pas avec les années. Il se trouve que je suis le seul Canadien vivant à faire partie du Conseil privé de Sa Majesté, autrefois appelé le Conseil privé impérial et, aujourd'hui, le Conseil privé du Royaume-Uni. Le décès de M. Pearson a fait de moi le seul survivant canadien d'une institution qui a tant fait au cours des ans pour l'unité de ce commonwealth.

Des gens m'ont communiqué leur opinion sur ce bill, et je n'entrerai pas dans les détails, mais à ce que je vois, même les étudiants se demandent où va notre Parlement. J'ai reçu dans le courrier hier, comme bien d'autres députés, un message des étudiants de 13^e année de l'école secondaire de Nepean sur une question qui les préoccupe beaucoup. A leur sens, le vrai problème est ce qui arrive au Canada. En voici un passage:

Il y a une course effrénée aux augmentations énormes de salaires et de traitements qui, selon le gouverneur de la Banque du Canada, ne procureront qu'un avantage provisoire jusqu'à ce que les frais accrus qui en découleront fassent monter les prix encore davantage de sorte qu'en définitive, la situation sera pire qu'avant...

Aucun syndicat ouvrier ne veut arrêter, même nos enseignants s'y refusent, et maintenant, il semble que le Parlement n'y consentira pas non plus.

Le lettre expose plus loin la situation générale causée par les tendances inflationnistes. Voici ce qu'on dit:

Au rythme actuel, le dollar canadien n'aura plus de valeur d'ici à dix ans. La génération actuelle se propose-t-elle de nous léguer à nous, la génération montante, des épargnes sans valeur, une économie ruinée et un obstacle insurmontable à notre propre carrière?

De plus, il y a eu des réclames. Je ne vais pas vous les lire toutes. Mais, il y en a un auquel le ministre devrait répondre, il me semble. Il a paru dans le *Globe and Mail* de samedi sous le titre «Ouch». On y indique de façon détaillée, les pensions de l'avenir. On y parle de retraite en toute sécurité à l'âge de 40 ans. On y montre que 10 ans après l'entrée en vigueur du programme à l'étude, et sans compter le montant non imposable, le traitement d'un député sera de \$53,675.95.

● (1510)

Bon nombre de députés ne semblent pas se rendre compte que jamais auparavant l'opinion publique n'a été sensibilisée comme elle l'est aujourd'hui par cette question. Je le dis parce que cela m'inquiète. Les Parlements du Royaume-Uni ont été affublés de divers noms. L'un d'entre eux avait été qualifié de «Parlement fainéant», un autre de «Parlement Breeches». J'espère, étant donné les événements, que le nôtre ne passera pas à l'histoire sous le nom de «Parlement de la toison d'or».

Je sais que je suis entouré de députés qui ne sont pas de mon avis. Je ne m'attends pas à ce que les vues des autres concordent toujours avec les miennes, car c'est là le propre du Parlement. En ma qualité de simple député, n'assumant aucune responsabilité ou fonction particulière ici, je dois dire qu'il m'est difficile de comprendre comment un parti politique, dont le programme, pendant la campagne électorale menée en mai, en juin et jusqu'au 8 juillet dernier, se fondait sur la nécessité d'imposer un gel des prix, des salaires et des revenus pour sauver le pays, peut maintenant adopter une attitude différente.

La situation est bien pire aujourd'hui, bien pire qu'elle ne l'était alors. Quand le chef de l'opposition (M. Stan-